

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 535**16 mai 2003****SOMMAIRE**

A. Rolf Larsen Holding S.A., Luxembourg	25653	bourg	25659
A.S.L. S.A., Antwerp Student Lodging, Strassen . .	25649	G&P Cruise Hotel Management, S.à r.l., Lu-	25678
A.Z. Fast Food, S.à r.l., Bettembourg	25650	xembourg	25673
ABN AMRO Investment Funds S.A., Luxembourg-		Genedif International S.A., Luxembourg	25673
Kirchberg	25634	Genytek S.A., Senningerberg	25644
ABN AMRO Life S.A., Luxembourg	25642	GM Italy Holding, S.à r.l., Luxembourg	25673
ACICO, A. & C. Investment Company S.A.H., Lu-		Gortyne S.A., Luxembourg	25673
xembourg	25674	Hardt, Société Civile Particulière, Luxembourg . .	25657
Active Capital Securities Holdings S.A., Luxem-		Harpon S.A., Luxembourg	25660
bourg	25656	ICI-Lux Industriebau, S.à r.l., Luxembourg	25675
Akustikbau, S.à r.l., Wasserbillig	25676	IMOSA-Industries Métallurgiques d'Outre-Mer	
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	25651	S.A., Luxembourg	25660
Auto Export S.A., Luxembourg	25642	Immobilière de Paris et de l'Orient S.A., Luxem-	
B.C.B.G. S.A., Bel Canto Business Generators		bourg	25638
S.A., Soparfi, Luxembourg	25669	Intellectual Trade Cy S.A.H., Luxembourg	25676
Basinco Holdings S.A.H., Luxembourg	25675	Inter Graff S.A. Holding, Livange	25680
Batelec S.A., Foetz	25676	IQ House S.A., Luxembourg	25671
Bofil S.A.H., Luxembourg	25674	Jivest S.A., Luxembourg	25667
BS Green Investments S.A., Luxembourg	25671	Jotrade Investment S.A., Luxembourg	25671
C.S.A.E. S.A., Luxembourg	25672	Kabuki S.A., Luxembourg	25649
CCH Unternehmensberatungsgesellschaft Lu-		Kookmin Bank Luxembourg S.A., Luxembourg . .	25648
xembourg, GmbH, Remich	25636	Kookmin Bank Luxembourg S.A., Luxembourg . .	25648
CN Venture Holding S.A., Luxembourg	25675	Larochette Investment S.A., Luxembourg	25680
Compagnie Européenne et Africaine du Bois S.A.,		Logistik and Distribution S.A., Luxembourg	25657
Luxembourg	25672	Lormet S.A., Luxembourg	25672
Crocodile S.A., Livange	25680	Marbuzet S.A., Luxembourg	25672
Cyba, S.à r.l.	25637	Megapode S.A., Munsbach	25661
DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg		Messer Finance S.A., Luxembourg	25670
S.A., Luxembourg	25643	MSM Finance S.A., Luxembourg	25673
Del Monte Finance Luxembourg S.A., Luxem-		Multi Clean-Services, S.à r.l., Luxembourg	25675
bourg	25674	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Lu-	
Dexia Reinsurance S.A., Luxembourg	25635	xembourg	25635
Euro-Interface S.A., Luxembourg	25680	Nordea Investment Funds S.A., Luxembourg	25667
Euro-Poste Management Company S.A., Luxem-		Nordea Investment Management Fund, Sicav,	
bourg	25641	Findel	25677
Europe 2 Luxembourg, S.à r.l., Hesperange	25669	Obis S.A., Bertrange	25634
Exel Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . .	25640	P&G Management S.A., Luxembourg	25679
F.I.E. S.A., Luxembourg	25651	P.I.M., S.à r.l., Participations Industrielles Manage-	
Family Office Luxembourg S.A., Luxembourg	25656	ment, Luxembourg	25654
Fiduciary Asset Backed Securities S.A., Luxem-		PB Distributions S.A., Luxembourg	25634

Penkins Investments S.A., Luxembourg	25666	Shipping & Industry S.A., Luxembourg	25648
Phase One S.A., Howald	25641	Sied Recyclage S.A., Luxembourg	25634
Pointcom S.A.	25658	Société Européenne pour l'Expansion Industrielle	
Proru, S.à r.l., Soleuvre	25668	S.A.H., Luxembourg	25674
Querido S.A., Luxembourg	25673	Trade Gaz (Lux) Limited S.A., Luxembourg	25658
R.L. Resources S.A., Luxembourg	25647	V.B.I., Van Bragt International S.A., Luxembourg.	25641
RMK Holdings S.A., Luxembourg	25666	Venital S.A., Luxembourg	25647
S.M.J. S.A., Luxembourg	25654	Vitrum Lux S.A., Rodange	25652
Saran S.A., Luxembourg	25674	Vlajo S.A., Luxembourg	25670
Sautic Holdings S.A.H., Luxembourg	25670	Wiggershaus Luxemburg, S.à r.l., Grevenmacher.	25643
SENTRIM, Société de Participations dans des		Wiggershaus Luxemburg, S.à r.l., Grevenmacher.	25644
Entreprises Immobilières S.A.H., Luxembourg..	25655	Wintergarden Holding S.A., Luxembourg	25656
Selm Holding International S.A., Luxembourg . . .	25677	Y.A.C. Finance Holding S.A., Luxembourg	25675

OBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.809.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

PB DISTRIBUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.412.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020425.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

**SIED RECYCLAGE S.A., Société Anonyme,
(anc. BENELUX AUTO SERVICES S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 65.998.

Le bilan au 31 décembre 2001 (avant consolidation), enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020479.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

ABN AMRO INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 38.239.

Suite à la démission de Monsieur Frits Deiters de son poste d'administrateur-délégué du Conseil d'Administration de ABN AMRO INVESTMENT FUNDS S.A. en date du 28 janvier 2002, il a été décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de ABN AMRO INVESTMENT FUNDS S.A. réunis le 18 juin 2002, de ratifier la nomination de Monsieur Peter H.M. Aelbers en tant qu'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Frits Deiters.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020378.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

DEXIA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 34.317.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

La société anonyme DEXIA INVESTMENTS LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.640,

ici représentée par Monsieur Philippe Pasquasy, manager, demeurant professionnellement à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch,

agissant en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles le 7 avril 2003,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire prénommé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant déclare:

Que la prédite société DEXIA INVESTMENTS LUXEMBOURG est la seule actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme DEXIA REINSURANCE S.A., ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Mersch en date du 20 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 9 du 10 janvier 1991,

modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 482 du 25 septembre 1995,

modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 994 du 24 décembre 1999,

modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595 du 21 août 2000,

modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 14 du 3 janvier 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 34.317.

Que ladite société DEXIA REINSURANCE S.A. a un capital social de 1.225.000,- EUR divisé en 9.800 actions d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.

Que ladite société DEXIA INVESTMENTS LUXEMBOURG, qui détient toutes les actions, décide de dissoudre la société DEXIA REINSURANCE S.A. sans liquidation avec effet immédiat.

Que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute, dont ne dépend aucun immeuble; que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans par l'actionnaire unique en son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Pasquasy, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 17CS, fol. 42, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 avril 2003.

P. Decker.

(020381.3/206/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.405.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(020262.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

CCH UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
 Gesellschaftssitz: L-5560 Remich, 14, rue Neuve.
 H. R. Luxemburg B 93.124.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, am siebzehnten April.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind erschienen:

1. Dr. Reinhard Antrag, Rechtsanwalt, geboren zu D-Stockhausen, am 24. März 1955, wohnhaft zu D-23683 Scharbeutz, Redderkrog 9.

2. Dr. Wolfgang Schumacher, Dipl. Finanzwirt, geboren zu D-Dortmund, am 23. Juni 1941, wohnhaft zu L-5560 Remich, 14, rue Neuve, hier vertreten durch Dr. Reinhard Antrag, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Remich, am 8. April 2003, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

3. Dipl.-Ing. Jürgen Kuhlmeier, Maschinenbauingenieur, geboren zu D-Cottbus, am 14. Mai 1956, wohnhaft zu D-23611 Bad Schwartau, Zum Vorwerk 12, hier vertreten durch Dr. Reinhard Antrag, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in D-Cottbus, am 2. April 2003, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

4. Herr Frank Richter, Bauingenieur, geboren zu D-Dresden, am 6. Juli 1966, wohnhaft zu D-01109 Dresden, Putbusser Weg 14.

5. Frau Karin Jahn, Lehrerin, geboren zu D-Annaberg Buchholz, am 5. Mai 1952, wohnhaft zu D-23683 Scharbeutz, Unterflucht 17, hier vertreten durch Dr. Reinhard Antrag, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in D-Scharbeutz, am 14. April 2003, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Diese Kompargenten ersuchten den amtierenden Notar die Satzung einer zwischen Ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die obengenannten Kompargenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung CCH UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG, GmbH.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Unternehmensberatung, Unternehmensvermittlung, sowie Beratung der Mitarbeiter, einschliesslich aller damit zusammenhängenden Tätigkeiten, sowie nicht eine besondere Erlaubnispflicht besteht.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft kann diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen, insbesondere durch Beteiligung an ähnlichen Gesellschaften, durch Mietung von Geschäftskundschaften oder durch Gründung von Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1. Dr. Wolfgang Schumacher, geboren zu D-Dortmund, am 23. Juni 1941, wohnhaft zu L-5560 Remich, 14, rue Neuve, dreissig Anteile	30
2. Dr. Reinhard Antrag, geboren zu D-Stockhausen, am 24. März 1955, wohnhaft zu D-23683 Scharbeutz, Redderkrog 9, vierzig Anteile	40
3. Dipl.-Ing. Jürgen Kuhlmeier, geboren zu D-Cottbus, am 14. Mai 1956, wohnhaft zu D-23611 Bad Schwartau, Zum Vorwerk 12, zehn Anteile	10
4. Herr Frank Richter, geboren zu D-Dresden, am 6. Juli 1966, wohnhaft zu D-01109 Dresden, Putbusser Weg 14, zehn Anteile	10
5. Frau Karin Jahn, geboren zu D-Annaberg Buchholz, am 5. Mai 1952, wohnhaft zu D-23683 Scharbeutz, Unterflucht 17, zehn Anteile	10
Total: einhundert Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 5. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Ueberlebenden an Nicht- Gesellschafter übertragen werden.

Art. 6. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen werden.

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endigt am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendunddrei.

Art. 9. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in den Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 10. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 11. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 900,- EUR geschätzt.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5560 Remich, 14, rue Neuve.

2) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Rainer Galle, Lehrer, geboren zu D-Dresden, am 22. Januar 1962, wohnhaft zu D-01324 Dresden, Hempelweg 8, welcher hier anwesend dies ausdrücklich annimmt.

3) Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Antrag, F. Richter, R. Galle, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2003, vol. 466, fol. 77, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 mai 2003.

A. Lentz.

(020278.3/221/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

CYBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 79.030.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu le 16 novembre 2000 entre la société INFIGEST S.A. et la société à responsabilité illimitée CYBA, S.à r.l. a été dénoncé avec effet immédiat par l'Agent domiciliataire par lettre recommandée en date du 29 avril 2003 conformément à l'article 2 (1c) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

L'Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020258.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

IMMOBILIERE DE PARIS ET DE L'ORIENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.125.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AMICORP LUXEMBOURG S.A., R. C. Luxembourg B 49.731, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003.

2) EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain Noullet, préqualifié.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIÈRE DE PARIS ET DE L'ORIENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt substantiel et direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé est établi à cinq millions (5.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 29 avril 2003 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) AMICORP LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, une action	1
2) EUROLEX MANAGEMENT S.A., préqualifiée, trente actions.	30
Total: trente et une actions.	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cents (EUR 1.600,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;
 - b) Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg;
 - c) Madame Ariane Slinger, administrateur de sociétés, née le 26 juillet 1963 à Menton, France, demeurant au 1, rue Micheli-du-Crest, CH-1205 Genève, Suisse.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R. C. Luxembourg B 33.065, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui, chacun par sa seule signature, peuvent engager valablement la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Noullet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, vol. 17CS, fol. 60, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(020279.3/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

EXEL HOLDINGS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 61.697.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 mars 2003

L'associé unique donne décharge à Monsieur Ronan Dunne, gérant démissionnaire.

Sont renommés gérants, leurs mandats prenant fin lors des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Signature de catégorie A:

- Monsieur Ben S. Hummel, directeur de société, demeurant à J.P. Sweelincklaan 3, 1401 CD Bussum, Pays-Bas,

Signature de catégorie B:

- Monsieur Georges Kioes, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Jean Hamilius, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020267.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PHASE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.
R. C. Luxembourg B 69.740.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 17 avril 2003.

Signature.

(020281.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

EURO-POSTE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 87.824.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société en date du 9 avril 2003

I. Profit and loss allocation

The meeting approves the attribution of the net profit suggested by the Board of Directors:

- legal reserve	12,400.00 EUR
- amount brought forward	65,729.66 EUR
	78,129.66 EUR

II. Statutory appointments

The meeting decides to reconduct the term of the Directors for a new period of one year, i.e. until the General Shareholders' Meeting to be held in 2004.

Thus, the Board of Directors is composed as follows:

- Mr Jean-Luc Enguehard, chairman
- Ms Nadine Daniell
- Mr Bernard Descreux
- Mr Jean-Claude Finck
- Mr Bruno Julien

The meeting decides to renew the mandates of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as auditor of EURO-POSTE MANAGEMENT COMPANY S.A. and of the fund EURO-POSTE for the revision of the exercice closing December 31, 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020251.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

V.B.I., VAN BRAGT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 61.282.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 18 avril 2003

Première résolution

La FIDUCIAIRE CLAUDINE SPELTZ démissionne avec effet immédiat de sa fonction comme commissaire aux comptes dans la S.A. V.B.I., VAN BRAGT INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge à la FIDUCIAIRE CLAUDINE SPELTZ de sa fonction comme commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission avec effet immédiat de la FIDUCIAIRE CLAUDINE SPELTZ de son mandat comme commissaire aux comptes. Elle nomme et remplace l'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., commissaire aux comptes, qui accepte, pour une période de 2 ans. L'exécution de son mandat prenant cours rétroactivement pour le contrôle du bilan 2001 et prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2003 statuant sur l'exercice 2002

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'Assemblée Générale

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020249.4/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

AUTO EXPORT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 71.593.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 24 janvier 2003

Première résolution

Madame Claudine Speltz démissionne avec effet immédiat de sa fonction comme commissaire aux comptes dans la S.A. AUTO EXPORT.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge à Madame Claudine Speltz de sa fonction comme commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission avec effet immédiat de Madame Claudine Speltz de son mandat comme commissaire aux comptes. Elle nomme et remplace l'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., commissaire aux comptes, qui accepte, pour une période de 4 ans. L'exécution de son mandat prenant cours rétroactivement pour le contrôle du bilan 2001 et prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2005 statuant sur l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'Assemblée Générale

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020250.4/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

ABN AMRO LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.983.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2003

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur J.B. Heukensfeldt Jansen, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration, avec effet au 18 mars 2003, et leur accorder pleine décharge.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat pour une période s'achevant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003 des administrateurs suivants et leur accorde pleine décharge:

- R.F. van Lennep (Président)
- A. Baronnet (Administrateur-délégué)
- P. Aelbers
- F.B. Deiters
- K. de Koning

3. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an la société KPMG AUDIT, Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises.

4. L'Assemblée a accepté, sous condition suspensive de l'approbation du commissariat aux assurances, la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Jan Haverkort.

5. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2002 comme suit:

- Réserve légale	72.038 EUR
- Réserve spéciale.	305.000 EUR
- Résultat reporté.	48.710 EUR
- Tantièmes.	15.000 EUR
- Dividende à payer	1.000.000 EUR
- Résultat de l'exercice 2002	1.440.748 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO LIFE S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06245. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020261.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 9.462.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Statutarischen
 Generalversammlung der Aktionäre vom 17. April 2003*

Beschlussfassung

Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden von Herrn Stefan Bichsel zum 31. Dezember 2002, von Herrn Uwe Kruschinski zum 31. Dezember 2002, von Herrn Hans-Joachim Reichert, zum 31. März 2003 und von Herrn Wilfried Knoblich zum 30. April 2003 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zur Kenntnis.

Die Generalversammlung wählt zum 1. März 2003 Herrn Dr. Gérard Fischer, CEO der SWISSCA HOLDING A.G., Bern, zum 1. April 2003 die Herren Dr. Peter J. Mathis, stellvertretendes Mitglied im Vorstand der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, Frankfurt und Matthias Wrage, Direktor der HAMBURGISCHEN LANDESBANK GIROZENTRALE, Hamburg sowie zum 1. Mai 2003 Herrn Edmund Brenner, Vorsitzender des Vorstandes der SPARKASSE Tauberfranken, Tauberbischofsheim zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Für die Richtigkeit des Auszugs

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Stuckenbroeker / Arens

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020252.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**WIGGERSHAUS LUXEMBURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
 (anc. ALLGAT, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-6783 Grevenmacher, 26-28, Op der Heckmill.

H. R. Luxemburg B 78.707.

Im Jahre zweitausenddrei, den achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Dame Emmy Anneliese Wiggershaus, geborene Kind, Kauffrau, geboren in Remscheid (D) am 22. September 1928, wohnhaft in L-6783 Grevenmacher, 26-28, Op der Heckmill.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Dame Emmy Anneliese Wiggershaus, geborene Kind ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALLGAT, S.à r.l. mit Sitz in L-1025 Luxemburg, 6, Circuit de la Foire Internationale, B.P. 2507, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 78.707,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Camille Mines mit Amtswohnsitz in Redingen, am 31. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 354 vom 15. Mai 2001, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 7. Februar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 781 vom 23. Mai 2002, abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden mit Amtswohnsitz in Grevenmacher am 5. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 867 vom 7. Juni 2002.

Die Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1025 Luxemburg, 6, Circuit de la Foire nach L-6783 Grevenmacher 26-28, Op der Heckmill zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklärt die Gesellschafterin Artikel eins, Absatz drei der Satzungen der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Absatz 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere gleichrangige Büros unterhalten. Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet sein könnten, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz beziehungsweise den einzelnen Büros und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch längstens bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.»

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst einstimmig die Gesellschaftsbezeichnung von ALLGAT, S.à r.l. in WIGGERSHAUS LUXEMBURG, S.à r.l. abzuändern.

Vierter Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel eins (1) Absatz zwei (2) der Satzungen wie folgt abgeändert:
«Art. 1. Absatz 2. Sie führt den Namen WIGGERSHAUS LUXEMBURG, S.à r.l.»

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten in einer ihnen kundigen Sprache, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: E. Wiggershaus geb. Kind, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2003, vol. 523, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 5. Mai 2003.

J. Gloden.

(020289.3/213/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**WIGGERSHAUS LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. ALLGAT, S.à r.l.).**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 26-28, Op der Heckmill.
 R. C. Luxembourg B 78.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 5 mai 2003.

J. Gloden.

(020290.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**GENYTEK S.A., Société Anonyme,
 (anc. C.P.F.L., COMPAGNIE DE PARTICIPATION FINANCIERE LUX S.A.).**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
 R. C. Luxembourg B 79.062.

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DE PARTICIPATION FINANCIERE LUX S.A., en abrégé C.P.F.L. S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal (R. C. Luxembourg section B numéro 79.062), constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 436 du 13 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, directeur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale en GENYTEK S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
- 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 4.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 5.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 6.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 7.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 8.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

9.- Modification de l'objet social en ajoutant à l'article 4 des statuts un nouvel alinéa 1^{er} ayant la teneur suivante:
«La société a pour objet la vente d'appareils électroniques, électriques, nouvelles technologies et multimédia.»

10.- Modification du régime actuel de signature.

11.- Modification afférente de l'article 9 des statuts.

12.- Nominations statutaires.

13.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Xavier Haziza à la fonction d'administrateur-délégué.

14.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en GENYTEK S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GENYTEK S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningerberg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Sixième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme COMPAGNIE DE PARTICIPATION FINANCIERE LUX S.A., en abrégé C.P.F.L. S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un euros mille (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en ajoutant un nouvel alinéa 1^{er} afin de donner à l'article quatre (4) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la vente d'appareils électroniques, électriques, nouvelles technologies et multimédia.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société afin de donner à l'article neuf (9) des statuts lui donner la teneur suivante:

Art. 9. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Onzième résolution

L'assemblée révoque le conseil d'administration actuel ainsi que le commissaire aux comptes de la société.

Douzième résolution

L'assemblée augmente le nombre des administrateurs de trois (3) à quatre (4) et procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Xavier Haziza, directeur de sociétés, né à Paris (France), le 13 mai 1966, demeurant à F-92000 Levallois-Perret, 35, Place Georges Pompidou (France);

b) Monsieur Patrick Eschette, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 28 décembre 1971, demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette, 73, rue du Viaduc;

c) Monsieur Marc Hayard, directeur, né à Troisvierges, le 27 août 1963, demeurant à L-8415 Steinfort, 16, rue Herrenfeld;

d) Monsieur Romain Schmit, responsable asset-management, né à Luxembourg, le 18 octobre 1960, demeurant à L-7651 Heffingen, 12, Um Knäppchen.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Treizième résolution

L'assemblée nomme la société anonyme EUWEHA S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf (R. C. Luxembourg section B numéro 71.834), comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de supprimer:

- les mots «et pour la première fois en l'an deux mille un» du premier alinéa de l'article treize (13) des statuts, et
- le deuxième alinéa de l'article quatorze (14).

Quinzième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Xavier Haziza, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Xavier Haziza, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Thill, P. Eschette, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 avril 2003, vol. 522, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2003.

J. Seckler.

(020338.3/231/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

VENITAL S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 61.791.

*Minutes of the General Meeting of Shareholders held in Luxembourg
at the registered office of the Company on April 14th, 2003 at 2.00 p.m.*

The Chairman Mr Claude Beffort opens the meeting at 2.00 p.m. and appoints as Secretary Ms Audrey Dumont.

Election of Scrutineer: Mr Christian Tailleur.

The Chairman mentions and the meeting notices that:

- the shareholders present or represented and the number of the shares they own are shown on an attendance list which will be attached to these minutes after signature by the shareholders present or represented and the members of the bureau.

- as it appears from the attendance list attached 2 shareholders owning together 2,500 shares representing the whole capital of the Company are present or represented at the meeting.

- the meeting can therefore validly consider and vote on the items concerned on the Agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda:

1. Resignation of HARBOUR TRUST MANAGEMENT S.A. as Statutory Auditor («Commissaire aux comptes») of the Company with immediate effect.

2. Appointment of IB MANAGEMENT SERVICES S.A. as new Statutory Auditor («Commissaire aux comptes») of the Company in replacement of HARBOUR TRUST MANAGEMENT S.A.

The Chairman mentions to the Meeting the decision to change the Statutory Auditor («Commissaire aux comptes») of the Company with immediate effect.

The Chairman also mentions that HARBOUR MANAGEMENT S.A. signed a resignation letter.

He requests the Meeting to appoint IB MANAGEMENT SERVICES S.A. as new Statutory Auditor («Commissaire aux comptes») of the Company in replacement of HARBOUR TRUST MANAGEMENT S.A., with immediate effect and for all audit not yet achieved.

Upon motion duly made and seconded, the Meeting unanimously decides to:

- accept to change the Statutory Auditor («Commissaire aux comptes») of the Company with immediate effect and for all audit of the Company not yet achieved

- appoint IB MANAGEMENT SERVICES S.A., with registered office at 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg as new Statutory Auditor («Commissaire aux comptes») of the Company in replacement of HARBOUR TRUST MANAGEMENT S.A., with registered office at 106, route d'Arlon L-8210 Mamer.

There being no further business on the agenda, the meeting was on motion dissolved at 2.30 p.m.

Luxembourg, on April 14, 2003.

C. Beffort / C. Tailleur / A. Dumont

Chairman / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06174. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020272.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

R.L. RESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.386.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 avril 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020271.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

KOOKMIN BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Registered Office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.465.

—
«Art. 5. 1st paragraph to be read as follows:

The Corporate capital is set at seventeen million five hundred thousand Euros (EUR 17,500,000.-) divided into seventy thousand (70,000) shares with a par value of the two hundred fifty Euros (EUR 250,-) each, all fully paid in cash.»

Luxembourg, le 7 juin 2002.

Kyong Koo Lee

Directeur Général et Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020274.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

KOOKMIN BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.465.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOOKMIN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(020264.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

SHIPPING & INDUSTRY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 36.086.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 24 février 2003 que:

- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, a été cooptée comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires

- Le siège social de la société a été transféré du 21-25, allée Scheffer L-1273 Luxembourg vers le 3, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue le 3 avril 2003 que:

- La décision du Conseil d'Administration prise en date du 24 février 2003 par laquelle il a été décidé de coopter comme nouveau membre Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire, a été ratifiée.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à expiration:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.

La durée de l'ensemble des mandats est fixée à 1 an et prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020260.3/793/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

A.S.L. S.A., ANTWERP STUDENT LODGING, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 63.857.

Aujourd'hui le 1^{er} février 2002.

Sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la société ANTWERP STUDENT LODGING S.A., 14, rue de la Chapelle L-8017 Strassen.

(1) La société de droit anglais MAYA INVEST LTD., avec siège social à 4, Broad Street, JE48TS, Saint-Héliier, Jersey, ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.

Teneur de 500 actions

(2) La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.

Teneur de 500 actions

En total 1.000 actions

Toutes les actions étant représentées, l'Assemblée est déclarée constituée régulièrement et est déclarée ouverte à 20.00 heures.

A l'unanimité des votes est nommé comme Président et comme Secrétaire de cette Assemblée, Monsieur Lucien Voet, qui accepte ses mandats.

Le Président donne lecture de l'agenda:

(1) démission et décharge du commissaire aux comptes

(2) nomination du commissaire aux comptes

(3) divers

Les actionnaires présents déclarent d'avoir dûment pris connaissance de l'agenda.

(1) Démission et décharge du commissaire aux comptes

L'Assemblée vote à l'unanimité: la démission de la société LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch comme commissaire aux comptes.

(2) Nomination du commissaire aux comptes

L'Assemblée vote à l'unanimité: la nomination de la société ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, comme commissaire aux comptes à partir de l'année 2000.

(3) Divers

Le Président demande, sans réaction quelconque des actionnaires présents, s'il y a encore des points à discuter.

L'Assemblée donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de cette Assemblée soient officialisées dans les formes prescrites.

Le Président déclare l'Assemblée clôturée à 21.00 heures.

Rédigée au Luxembourg à la date susmentionnée en 3 exemplaires dont chaque partie reconnaît en avoir reçu une.

Pour MAYA INVEST LTD / Pour AUDICO INTERNATIONAL S.A.

L. Voet / L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01247. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020297.4/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

KABUKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 80.896.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 juillet 2002 que:
- Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Wiltz, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Hervé Poncin, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020255.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

A.Z. FAST FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 2A, rue de l'Indépendance.

R. C. Luxembourg B 89.012.

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société de droit de Gibraltar STARLINK LIMITED, avec siège social à 31, Don House Main Street, (Gibraltar).

2.- La société de droit de Gibraltar ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social à 31, Don House Main Street (Gibraltar).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée A.Z. IMMOBILIER, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare (R. C. Luxembourg section B numéro 89.012), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1560 du 30 octobre 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de A.Z. IMMOBILIER, S.à r.l. en A.Z. FAST FOOD, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de A.Z. FAST FOOD, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-snack-grill et la restauration rapide avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société a pour objet la promotion et la mise en valeur d'immeubles, l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers pour son propre compte.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, à L-3238 Bettembourg, 2A, rue de l'Indépendance et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bettembourg.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article cinq (5) des statuts, ayant la teneur suivante:

«**Art. 5. Troisième alinéa.** La société est autorisée à ouvrir des bureaux, filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par une simple décision des associés ou de la gérance.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la succursale à L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur René Arama, comme gérant administratif et de Monsieur Giovanni Antonio Panunzio, comme gérant technique de la société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Septième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Jean Barretta, cafetier, né à Luxembourg, le 2 juillet 1976, demeurant à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, comme gérant technique, et Madame Morjane Sefraoui, buffetière, née à Casablanca (Maroc), le 18 juillet 1976, demeurant à L-3486 Dudelange, 7, rue Roul Follereau, comme gérante administrative de la société.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature de la société comme suit:

«La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.»

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Arama, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 avril 2003, vol. 522, fol. 21, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 2003.

J. Seckler.

(020329.3/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AOL PARTICIPATIONS I, S.à r.l.)**

Capital social: EUR 31.550,-.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 72.728.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2003

L'Associé unique de la Société a approuvé le bilan, le compte de résultats et les annexes pour l'exercice clos au 30 juin 2001 et le bilan, le compte de résultats et les annexes pour la période du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2001.

L'associé unique de la Société a décidé de reporter la perte s'élevant à EUR 13.007,31 pour l'exercice clos au 30 juin 2001 à l'exercice suivant et la perte s'élevant à EUR 17.695,09 pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2001 au prochain exercice.

L'associé unique de la Société a donné décharge pleine et entière (quitus) à chaque membre du Conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice clos au 30 juin 2001 et pour la période du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2001.

L'associé unique de la Société a décidé de confirmer les mandats de Mme Diane Rohleder, Mme Geraldine MacDonald, M. Richard Sheridan, M. Richard G. Minor, M. Philip E. Rowley et de M. Marc Feider en tant que gérants de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020254.3/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

F.I.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 78.692.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenue en date du 30 avril 2003 que:

- Monsieur Vittorio Meroni-Carlovingsi, administrateur de sociétés, demeurant en Suisse, CH-6883 Novazzano (Ticino), Via Boschetto, 27, Casate a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de Maître Marianne Goebel, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020256.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

VITRUM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.
R. C. Luxembourg B 71.365.

L'an deux mille trois, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VITRUM LUX S.A., ayant son siège social à L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement, R. C. Luxembourg section B numéro 71.365, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 août 1999, publié au Mémorial C numéro 840 du 11 novembre 1999, et

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C numéro 417 du 13 juin 2000;
- en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 823 du 10 novembre 2000;
- en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 837 du 15 novembre 2000;
- en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 442 du 14 juin 2001;
- en date du 4 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 761 du 14 septembre 2001;
- en date du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 132 du 24 janvier 2002;
- en date du 22 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 920 du 17 juin 2002;
- en date du 20 février 2002, publié au Mémorial C numéro 999 du 1^{er} juillet 2002;
- en date du 19 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1420 du 1^{er} octobre 2002;
- en date du 23 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1717 du 2 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie Erk, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Pascale Bougard, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital à concurrence de 300.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 2.666.600,- EUR à 2.966.600,- EUR, par la création et l'émission de 3.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- 2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
- 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent soixante-six mille six cents euros (2.666.600,- EUR) à deux millions neuf cent soixante-six mille six cents euros (2.966.600,- EUR), par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les trois mille (3.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme DUC-ALTUM S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 71.294.

Le montant de trois cent mille euros (300.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme VITRUM LUX S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux millions neuf cent soixante-six mille six cents euros (2.966.600,- EUR), représenté par vingt-neuf mille six cent soixante-six (29.666) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean Pirotte comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Alessandro Daneu, dirigeant d'entreprises, né à Sesto San Giovanni (Italie), le 13 octobre 1954, demeurant à I-16100 Genova, Via Eduardo Jenner 18/1 (Italie), comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs de la société en fonctions.

L'assemblée constate que le conseil d'administration de la société se compose actuellement comme suit:

- 1.- Monsieur Mauro Menchini, consultant, né à Borgo A Mozzano (Italie), le 26 juin 1948, demeurant à Borgo A Mozzano, Via degli Orti 31 (Italie);
- 2.- Monsieur Enrico Salvi, entrepreneur, né à Cuvio (Italie), le 28 septembre 1947, demeurant à Rivarolo Mantovano, Strada Tornata 2 (Italie);
- 3.- Monsieur Alessandro Daneu, dirigeant d'entreprises, né à Sesto San Giovanni (Italie), le 13 octobre 1954, demeurant à I-16100 Genova, Via Eduardo Jenner 18/1 (Italie).

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, notamment le factoring et le leasing mobilier, à Messieurs Mauro Menchini et Enrico Salvi, préqualifiés, avec pouvoir de signature individuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, S. Erk, P. Bougard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2003, vol. 522, fol. 26, case 4. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2003.

J. Seckler.

(020341.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

A. ROLF LARSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.713.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 avril 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020269.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**P.I.M., S.à r.l., PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES MANAGEMENT,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.017.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme BEL - FA S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, ici représentée par Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant à Luxembourg-Ville, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

La société à responsabilité limitée PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES MANAGEMENT, S.à r.l., en abrégé P.I.M., S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 65.017, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 655 du 16 septembre 1998,

dont le capital social a été converti et augmenté à trente-trois mille six cents euros (33.600,- EUR), représenté par soixante-cinq (65) parts sociales sans désignation de valeur, suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 29 octobre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 509 du 2 avril 2002.

Suivant cessions de parts sous seing privé en date des 31 décembre 1999 et 8 avril 2003, la soussignée est devenue associée unique de la société à responsabilité limitée PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES MANAGEMENT, S.à r.l., en abrégé P.I.M., S.à r.l. et en tant qu'associée unique elle a décidé de dissoudre la même société PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES MANAGEMENT, S.à r.l., en abrégé P.I.M., S.à r.l.

L'associée unique déclare que la liquidation a eu lieu et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée au gérant et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille cent cinquante euro, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ciampoli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2003, vol. 522, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2003.

J. Seckler.

(020351.3/231/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

S.M.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 5, rue Barblé.
R. C. Luxembourg B 24.298.

—
RECTIFICATIF

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après délibération, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 2.750.000,- en EUR 68.750,-, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 55,- EUR chacune.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 68.750,- EUR, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 55,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020325.3/502/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

SENTRIM, SOCIETE DE PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES IMMOBILIERES S.A.,
Société Anonyme Holding.
 Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 8.158.

—
 DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SENTRIM, SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 8.158, constituée suivant acte notarié en date du 15 novembre 1968, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 24 décembre 1968 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juillet 1998, numéro 783 du 28 octobre 1998. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en remplacement du notaire soussigné, en date du 29 août 2002, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée à ces jour, heure et lieu par des avis contenant l'ordre du jour et insérés dans les journaux suivants:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

- numéro 274 du 14 mars 2003;

- numéro 317 du 25 mars 2003;

b) au Lëtzeburger Journal

du 14 mars 2003;

du 25 mars 2003.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Rapport du commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS.

2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

3) Clôture de la liquidation.

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social, une (1) action est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2002, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Pierre Schill de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme Holding SENTRIM, SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lebeau, S. Mangin, P. Sprimont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, vol. 17CS, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

F. Baden.

(020358.3/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

ACTIVE CAPITAL SECURITIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 60.862.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(020266.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

WINTERGARDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.733.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 avril 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020268.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.890.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 avril 2003 que Monsieur Pierre Hamel, licencié en sciences commerciales, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommé Administrateur-Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020275.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

LOGISTIK AND DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.644.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme LOGISTIK AND DISTRIBUTION S.A., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.644, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113 du 14 février 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence qu'un actionnaire détenant cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- €), est dûment représenté à la présente assemblée.

II. Que la liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique resteront annexés aux présentes.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

- 1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) L'actionnaire unique en sa qualité de liquidateur déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
- 4) Partant l'assemblée constate que la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.
- 5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
- 6) Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège de la société COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A. à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

F. Baden.

(020361.3/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

HARDT, Société Civile Particulière (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 28 avril 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés que:

- il est donné décharge de son mandat au liquidateur;
- la liquidation est clôturée et la société civile particulière HARDT a définitivement cessé d'exister.

Pour la société civile particulière

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020298.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

TRADE GAZ (LUX) LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 75.737.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TRADE GAZ (LUX) LIMITED S.A., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.737, constituée suivant acte notarié en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 9 septembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence qu'un actionnaire détenant cinquante (50) actions représentant l'intégralité du capital social d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- €), est dûment représenté à la présente assemblée.

II. Que la liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique resteront annexés aux présentes.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

2) L'actionnaire unique en sa qualité de liquidateur déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

4) Partant l'assemblée constate que la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.

5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

6) Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège de la société COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A. à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 17CS, fol. 37, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

F. Baden.

(020362.3/200/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

POINTCOM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.946.

Il a été mis fin au contrat de domiciliation signé entre COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg et POINTCOM S.A. inscrite au R.C. Luxembourg Section B, Numéro 79.946 avec effet au 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020316.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

FIDUCIARY ASSET BACKED SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.046.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the seventeenth of April.
Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VILADRO HOLDINGS INC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of British Virgin Islands, with registered office in P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), represented by Mr Fabio Spadoni, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April, 8th, 2003.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company FIDUCIARY ASSET BACKED SECURITIES S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the District Court of Luxembourg under the number B 47.046, has been incorporated according to a deed of notary Alex Weber, residing in Bascharage, dated March 3rd 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 255, dated June 29th 1994.

That the issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty-four thousand Euros (124,000.- EUR), represented by one thousand two hundred forty (1,240) shares without a par value, which have been entirely paid in.

That VILADRO HOLDINGS INC prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

That in its quality of sole shareholder of the Company, VILADRO HOLDINGS INC hereby expressly states proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

That VILADRO HOLDINGS INC moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company FIDUCIARY ASSET BACKED SECURITIES S.A. and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the shareholders' register had been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

VILADRO HOLDINGS INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 8 avril 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme FIDUCIARY ASSET BACKED SECURITIES S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 3 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 255 du 29 juin 1994.

La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.046.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à cent vingt-quatre mille euros (124.000.- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille deux cent quarante euros (1.240.- EUR), entièrement libérées.

Que la société VILADRO HOLDINGS INC. prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Spadoni et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2003, vol. 466, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 mai 2003.

A. Lentz.

(020364.3/221/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

HARPON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.568.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2003 que:

- Monsieur Michel Maendly, administrateur de sociétés, demeurant à Genève
- Monsieur Dominique Pache, administrateur de sociétés, demeurant à Genève
- Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant à Luxembourg

sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Pascal D. Brugger, Claude Schmitz et Michel Erb.

AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels qu 31 décembre 2002.

Le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour extrait conforme

HARPON S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020273.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

IMOSA-INDUSTRIES METALLURGIQUES D'OUTRE-MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.267.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour IMOSA-INDUSTRIES METALLURGIQUES D'OUTRE-MER S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00031. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020746.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

MEGAPODE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.186.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, a limited company incorporated on September 16, 1985 in the British Virgin Islands, registered under the number 991, having its registered office at 9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

2. SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., a Dutch «Besloten Venootschap», incorporated in Amsterdam on December 21, 1979, registered under number 33257434 and having its registered seat at Drentestraat 24 BG, 1083HK Amsterdam, The Netherlands.

both here represented by Mr Patrick Van Hees, employee, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established in March 2003.

Said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme», which the founding shareholders form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of MEGAPODE S.A. (hereafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000.-) represented by three thousand five hundred (3,500) shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The Corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman if any or upon request of any two directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors via representation by another director, by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if at least six of the Company’s directors are present or represented amongst which at least one category B director. Decisions taken by the board of directors shall require (i) the favorable vote of the majority of the directors present or represented at such meeting and (ii) the favorable vote or abstention of the B director.

Art. 9. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 10. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

In case the Corporation is administrated by two categories of directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one director of category A and one director of category B.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in Munsbach at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 5.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provision

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2003.
2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2004.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. PTARMIGAN HOLDINGS Ltd	1,750
2. SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V.	1,750
Total:	<u>3,500</u>

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate

For registration purposes, the capital is valued at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand and five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The Corporation is administrated by thirteen directors.

2. The following are appointed as category A directors:

* Mr Edward Anthony Brooks, company director, residing at Manusmore, Clarecastle, Co. Clare, Ireland

* Mr Carl Christian Hultner, company director, residing at 55, Campden Hill Gate, Duchess of Bedford's Walk, London W8 7Q1, England

* Mrs Mary Carmel Sexton, company director, residing at 33, Revington Park, North Circular Rd., Limerick, Ireland.

* Mr Pieter Willem Gideon de Jager, company director, residing at 4, Pilansberg Road, Glenvista Ext.5, Johannesburg, South Africa

* Mr Peter William Brown, company director, residing at 20, Morlais, Emmer Green, Reading, Berkshire RG4 8PQ, UK

* Mr Moosa Mahomed Adia, company director, residing at 8 Nagel Street, Lakefield, Benoni 1501, South Africa

* Dr. Thomas Aidan Spooner, company director, residing at Clonroad Mews, Clonroad, Ennis, Co. Clare, Ireland.

* Mr Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer, company director, residing at 73, 3d Avenue, Inanda 2196, South Africa.

* Mr George Patrick Leicester Kell, company director, residing at 27, Pont Road, Bryanston 2021, South Africa.

* Mr Michel Alloo, company director, residing at avenue de la Faisanderie, 20, B-1150 Bruxelles, Belgium

* Mr Etienne Denis, company director, residing at avenue Fond'Roy 131, B-1180 Bruxelles, Belgium

* Mr Marc Van Sande, company director, residing at Van Colenlaan, 10, B-2520 Ranst, Belgium

3. The following is appointed as category B directors:

* Ms Ailbhe Jennings, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange

4. ERNST & YOUNG S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, is appointed as statutory auditor.

5. The terms of office of the directors and statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held for the approval of the annual accounts 2003.

6. The registered office of the Corporation is established 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, une «limited company» constituée le 16 septembre 1985 aux Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 991, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2. SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., une «Besloten Venootschap» néerlandaise, constituée à Amsterdam le 21 décembre 1979, enregistrée sous le numéro 33257434 et ayant son siège social à Drentestraat 24 BG, 1083HK Amsterdam, Pays Bas,

toutes deux ici représentées par M. Patrick Van Hees, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux pouvoirs sous seing privé établis en mars 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEGAPODE S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Munsbach.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille dollars américains (USD 35.000,-) représenté par trois mille cinq cent (3.500) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président s'il y en a un ou sur convocation de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par représentation par un autre administrateur, par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut délibérer valablement si un quorum d'administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si au moins six administrateurs de la Société sont présents ou représentés, parmi lesquels au moins un administrateur de catégorie B. Les décisions prises par le conseil d'administration nécessitent (i) le vote affirmatif de la majorité des administrateurs présents ou représentés et (ii) le vote affirmatif ou l'abstention de l'administrateur de catégorie B.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Si la Société est administrée par deux catégories d'administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit à Munsbach, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 17.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intermédiaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. PTARMIGAN HOLDINGS Ltd	1.750
2. SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V.	1.750
Total:	3.500

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille dollars américains (USD 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par treize administrateurs.
2. Sont nommés administrateurs de catégorie A:
 - * M. Edward Anthony Brooks, directeur de société, résidant à Manusmore, Clarecastle, Co. Clare, Irlande
 - * M. Carl Christian Hultner, directeur de société, résidant au 55, Campden Hill Gate, Duchess of Bedford's Walk, London W8 7Q1, Angleterre
 - * Mme Mary Carmel Sexton, directeur de société, résidant au 33, Revington Park, North Circular Rd., Limerick, Irlande.
 - * M. Pieter Willem Gideon de Jager, directeur de société, résidant au 4, Pilansberg Road, Glenvista Ext. 5, Johannesburg, Afrique du Sud
 - * M. Peter William Brown, directeur de société, résidant au 20, Morlais, Emmer Green, Reading, Berkshire RG4 8PQ, UK
 - * M. Moosa Mahomed Adia, directeur de société, résidant au 8 Nagel Street, Lakefield, Benoni 1501, Afrique du Sud
 - * Dr. Thomas Aidan Spooner, directeur de société, résidant à Clonroad Mews, Clonroad, Ennis, Co. Clare, Irlande.
 - * M. Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer, directeur de société, résidant au 73, 3d Avenue, Inanda 2196, Afrique du Sud.

- * M. George Patrick Leicester Kell, directeur de société, résidant au 27, Pont Road, Bryanston 2021, Afrique du Sud.
- * M. Michel Alloo, directeur de société, résidant à l'avenue de la Faisanderie, 20, B-1150 Bruxelles, Belgique
- * M. Etienne Denis, directeur de société, résidant à l'avenue Fond'Roy 131, B-1180 Bruxelles, Belgique
- * M. Marc Van Sande, directeur de société, résidant à Van Colenlaan, 10, B-2520 Ranst, Belgique

3. Est nommée administrateurs de catégorie B

* Mme Ailbhe Jennings, résidant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange

4. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

5. ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

6. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2003.

7. Le siège social de la Société est établi au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, vol. 17CS, fol. 28, case 4. – Reçu 329,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

J. Elvinger.

(021266.3/211/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

RMK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.666.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019680.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PENKINS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.194.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020360.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.619.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 avril 2003

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. l'Assemblée a approuvé les comptes annuels pour l'année 2002;

2. le bénéfice net de EUR 3.058.014 est réparti comme suit:

Affectation aux réserves	170.764 EUR
Dividende à distribuer	2.000.000 EUR
Bénéfice reporté	887.250 EUR
Total:	<u>3.058.014 EUR</u>

3. l'Assemblée a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2002 et a décidé de réélire en tant qu'administrateurs:

- M. Jari Sundström, c/o NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY LTD, Helsinki
- M. Kim Asger Olsen, c/o NORDEA BANK S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel
- M. Jhon Mortensen, NORDEA BANK S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel
- M. Jan Stig Rasmussen, NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel

pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2004.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 avril 2003

Il résulte desdites résolutions que DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg a été nommée réviseur indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020382.3/036/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

JIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.448.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020333.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PRORU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.136.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois PRONI INVEST S.A. établie et ayant son siège à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.571, ici représentée par Monsieur Nicolas Linden, employé privé, demeurant à L-6833 Biwer, 2, Haaptstrooss, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: PRORU, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre comme objet l'achat et la vente, la location, la promotion, la construction et l'évaluation de biens immobiliers de toute sorte pour le compte d'autrui ainsi que toutes les activités rentrant dans le champ d'application de l'agent immobilier.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son propre objet ou le favorisent.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société PRONI INVEST S.A., prénommée, cent parts sociales 100

Total: cent parts sociales 100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Frank Bernard, employé privé, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Claude Baer, employé privé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 5, avenue des Terres-Rouges.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

IV.- Dans la gestion journalière, la société est engagée par la signature d'un des gérants pour tout montant inférieur ou égale à mille cinq cents euros (€ 1.500,-). Au-dessus de ce montant un droit de cosignature obligatoire est accordé au gérant technique qui a en outre les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par la seule signature.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Linden, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2003, vol. 888, fol. 10, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2003.

F. Kessler.

(020401.3/219/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

EUROPE 2 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 40.307.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 mai 2003.

Signature.

(020315.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

B.C.B.G. S.A., BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 40.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 30 octobre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Rocco Arcidiaco, administrateur-délégué, Pascal Arcidiaco et Claude Klissing, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

B.C.B.G. S.A.,

BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020387.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

VLAJO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.154.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 - L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
 - L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social au 13, rue Jean Bertholet à L-2016 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'Administrateur du 8 mai 2001 à ce jour. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- L'Assemblée accepte la démission de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020330.3/655/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

MESSER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 81.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(020332.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

SAUTIC HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 19.441.

—
Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Birgit Mines-Honneff, démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour SAUTIC HOLDINGS, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00041. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020741.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

IQ HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.733.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2003

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Ingemar Wittström, administrateur de sociétés, demeurant Södra Väst kustvägen 48 à SE-237 36 Bjareed (Suède) et de Monsieur Erik Linder-Aronson, administrateur de la société demeurant à Malmö (Sweden). Monsieur Lex Benoy, Réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg est réélu au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2003.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020346.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

JOTRADE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 64.160.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

JOTRADE INVESTMENT S.A.

Signature

(020335.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

BS GREEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.299.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020366.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

COMPAGNIE EUROPEENNE ET AFRICAINE DU BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 62.031.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

COMPAGNIE EUROPEENNE ET AFRICAINE DU BOIS S.A.

Signature

(020337.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

LORMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg-Limpertsberg, 11, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 67.160.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 31 janvier 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Marc Doyen, Président du CA, Michel Butel et Lorenzo Santero, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 se compose comme suit:

- Michel Butel, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Versailles (France);
- Marc Doyen, demeurant à Vence (France);
- Lorenzo Santero, demeurant à Monaco.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

LORMET S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020389.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

MARBUZET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 61.503.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020356.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

C.S.A.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.905.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020359.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

MSM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 66.595.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(020363.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

GORTYNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.525.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AD00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

GORTYNE S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(020384.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

GM ITALY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.319.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AD00521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

GM ITALY HOLDING, S.à r.l.

A. de Bernardi

Gérant

(020386.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

QUERIDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.125.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AD00523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

QUERIDO S.A.

E. Zafferani / N. Lucchini

Administrateurs

(020392.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

GENEDIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.798.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020419.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

ACICO, A. & C. INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2093 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 15.764.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

FIDUPAR

Signature

(020404.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.423.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(020405.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

BOFIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 6.622.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(020406.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

SARAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.623.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

FIDUPAR

Signature

(020407.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.761.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(020410.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

BASINCO HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 18.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04433, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour BASINCO HOLDINGS S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020411.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

ICI-LUX INDUSTRIEBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05804, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour ICI-LUX INDUSTRIEBAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020414.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Y.A.C. FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 72.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05796, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour Y.A.C. FINANCE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020415.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

MULTI CLEAN-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 20.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour MULTI CLEAN-SERVICES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020416.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

CN VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 11 avril 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Frédéric Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant professionnellement à 78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 est:

- Frédéric Muller, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

CN VENTURE HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020388.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

BATELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz.

R. C. Luxembourg B 39.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05800, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour BATELEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020417.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

AKUSTIKBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05802, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour AKUSTIKBAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020418.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

INTELLECTUAL TRADE CY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 14.039.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour INTELLECTUAL TRADE CY S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00028. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020748.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.611.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2003

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et décide de reporter le bénéfice de 124.537,68 EUR au prochain exercice.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, et Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Monsieur Roberto Bucelli, directeur administratif de EDISON S.p.A., demeurant 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan et de Monsieur Franco Balsamo, directeur financier de EDISON S.p.A., demeurant 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée accepte la démission de Commissaire aux Comptes de ERNST & YOUNG, ayant son siège social rue Richard Coudenhove-Kalergi à L-1359 Luxembourg et nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1441 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020350.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 69.260.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 8 avril 2003 que:

- M. Jakob Jessen, Global Head of Business Support, c/o NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT, NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT BANK A/S, Christiansbro, Strandgade 3, DK-1401 Copenhague.

a été nommé Directeur en remplacement de:

- M. Kim Pilgaard, First Vice President, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT BANK DANMARK A/S, Christiansbro, Strandgade 3, P.O. Box 850, DK-0900 Copenhague.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mars 2003 que:

- M. Jeroen van der Molen, Conseiller Juridique, c/o NORDEA BANK S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel a été nommé Directeur en remplacement de:

- M. Lars Källholm, Managing Director, c/o NORDEA MANAGEMENT A.G., Altkönigstr. 12, D-61462 Königstein a. Ts.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, Sicav

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020385.3/036/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

G&P CRUISE HOTEL MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxemburg, 1, place Dargent.
H. R. Luxemburg B 93.123.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Jean-Joseph Wagner, Notar im Amtswohnsitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft G&P CRUISE HOTEL MANAGEMENT, G.m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem Schweizer Recht unterliegt, mit Sitz in Luzern (Schweiz),

hier vertreten durch:

Herrn Charles Duro, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luzern (Schweiz), am 11. April 2003.

Vorgenannte Vollmacht, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Dieser Komparent, handelnd wie erwähnt, hat den instrumentierenden Notar ersucht die Satzung einer von der vorerwähnten Partei zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschliesslich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung, die Kontrolle und der Betrieb, sowohl im eigenen Namen und auf eigene Rechnung, als auch für Dritte, jeglicher Hotel-, Motel-, Restaurant-, Bar-, Café- und Cateringaktivitäten, vornehmlich im Bereich der Flussschifffahrt, aber auch alle sich mittelbar oder unmittelbar daran angliedernden Aktivitäten.

Des weiteren kann die Gesellschaft jegliche Handels- und Finanzgeschäfte an beweglichen oder unbeweglichen Objekten vornehmen, sei es in Luxemburg oder im Ausland, welche sich mittelbar oder unmittelbar an den Gegenstand der Gesellschaft angliedern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilszeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welche die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Art. 3. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 4. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche dies mit der bei der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliesst, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 5. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung G&P CRUISE HOTEL MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- Euro) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- Euro).

Die einhundert (100) Anteile wurden alle vom dem alleinigen Gesellschafter, die Gesellschaft G&P CRUISE HOTEL MANAGEMENT, G.m.b.H., vorgenannt, gezeichnet.

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung angegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an der Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem Gesellschafter ernannt werden.

Falls der Gesellschafter nichts anders bestimmt hat, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen der oder die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Im Falle von mehreren Gesellschaftern ist jeder Gesellschafter stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.
Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember 2003.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Art. 16. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden.
Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und nicht Gesellschafter zu sein brauchen.
Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben sowie ihre Vergütung fest.

Art. 18. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, werden auf tausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, und sich als gehörig und richtig einberufen erklärt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Herr Urs Gsell, Geschäftsführer, wohnhaft in CH-6044 Udligenswil, Sonnmatt 9,
wird zum alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer ernannt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft wird nach aussen durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Dritter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1413 Luxemburg, 1, place Dargen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Komparent zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Duro, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 24. April 2003, Band 877, Blatt 2, Feld 12. – Erhalten 125 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 28. April 2003.

J.-J. Wagner.

(020277.3/239/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

P&G MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.482.

AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES et P&G MANAGEMENT S.A., société anonyme est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020265.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

INTER GRAFF S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 88.730.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020420.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

CROCODILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 75.705.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020421.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

EURO-INTERFACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 56.019.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020422.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

LAROCLETTE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 48.403.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Madame Birgit Mines-Honneff s'est démise de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Pedro De Esteban Altirriba, 30 Bolton Gardens Flat 8, GB-London, Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour LAROCLETTE INVESTMENT S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00025. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020749.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.
